

o.222.Maroc.11. - ER/Gg

Le 10 août 1960.

Note pour Monsieur le Ministre de Rham *hm*Participation suisse à la reconstruction d'Agadir.

En vue d'une nouvelle convocation du Comité de coordination pour l'aide de la Suisse à Agadir, voici un résumé de ce qui s'est passé dernièrement:

Dans notre lettre du 10 juin, nous avons pu informer la Légation à Rabat que la Croix-Rouge suisse, la Société suisse de radiodiffusion (représentant les Chaînes du bonheur de Radio-Lausanne et Radio-Bâle) avaient donné leur accord de principe au projet de construction d'un "village suisse" à Agadir. (En l'espèce, la CRS avait déjà informé directement la Légation le 31 mai qu'une somme de fr. 500.000.- serait réservée pour le projet suisse.) De ce fait, le Comité de travail d'Agadir fut engagé à effectuer un premier sondage auprès des autorités marocaines et à élaborer un projet concret.

Après la séance du Comité de coordination du 13 juin, nous avons communiqué à la Légation, par télégramme du 24 juin, que la Croix-Rouge et nous-mêmes étions d'avis que les terrains pour le "village suisse" pouvaient être achetés si cela accélérerait la réalisation du projet. D'autre part, la Société suisse de radiodiffusion aimerait que la possibilité d'obtention de terrains gratuits ne soit pas perdue de vue. En outre, les calculs pour le projet du "village" devront se faire sur la base de fr. 900.000.- pour la construction, plus fr. 100.000.- pour la réserve.

- 2 -

En date du 11 juillet, M. Stoudmann s'est entretenu avec M. Imani, le Haut Commissaire à la reconstruction d'Agadir. Le projet suisse a recueilli son approbation de principe ainsi que celle du Ministre des travaux publics. En revanche, M. Imani ne s'est pas déclaré très enthousiaste à l'idée que nous envisagions de remettre à leurs occupants, à titre gratuit et après 15 ans, les unités de logement. Il serait plutôt en faveur du maintien d'une gérance au delà des 15 ans, ou mieux encore, du don des unités de logement à la Municipalité d'Agadir après un certain nombre d'années.

Cette dernière suggestion fut approuvée par la CRS et la SSR et il nous fut possible de télégraphier à la Légation, le 21 juillet, le texte suivant: "Le Comité de coordination est d'accord avec le don des unités de logement à la Municipalité d'Agadir après un certain nombre d'années et conditions restant encore à déterminer. Nous espérons toutefois que cette solution impliquera la cession gratuite des terrains."

A la suite d'un échange de lettres entre M. Stoudmann et le Haut Commissaire à la reconstruction, un communiqué officiel émanant du Comité de coordination fut publié le 30 juillet.

D'après la lettre de M. Stoudmann du 28 juillet (qui ne nous est parvenue que le 9 août), le coût d'une unité d'habitation - d'après un devis approximatif élaboré par l'architecte Fröhlich, d'Agadir, en tenant compte des procédés de construction antisismiques les plus modernes - s'élèverait à fr.m. 1.398.670.- ou à fr.m. 1.538.537.- en ajoutant une réserve de 10 % pour toutes sortes de facteurs imprévus. Cette dernière somme équivaut à approximativement 12.580.- francs suisses. - En ce qui concerne des magasins, le coût

- 3 -

de la construction ne devrait pas excéder fr.m. 500.000.- ou 4.250.- francs suisses. - Quant à la "Maison pour les jeunes", équipement non compris, les frais de construction ont été estimés à 5 ou 6 millions de francs marocains (42.500.- à 51.000.- francs suisses).

Comme M. Stoudmann a demandé par télégramme du 4 août qu'on lui indique d'urgence le nombre d'unités de logement dont la construction serait décidée, j'ai téléphoné le 9 à la CRS et à la SSR, leur annonçant l'envoi de la copie de la lettre de Rabat du 28 juillet et leur demandant un examen rapide de la question.

Supposant qu'une somme de fr.s. ^{1'100'000.-} ~~1.000.000.-~~ puisse être mise à disposition pour la construction du "village suisse" conjointement par la CRS et la SSR, et que M. Cordey, rédacteur en chef de la "Feuille d'Avis de Lausanne", puisse adopter l'idée de construire et d'équiper une "Maison pour les jeunes" (construction environ fr.s. 50.000.- et équipement environ fr.s. 60.000.-), je proposerais de câbler à M. Stoudmann la décision suivante:

"Nous sommes d'accord pour la construction ^{de au moins} ~~de~~ ~~75~~ 80 unités d'habitation,
~~7~~ 8 magasins,
 1 maison pour les jeunes,
 à condition que le terrain soit cédé gratuitement."

1, 1/2 million

Caan

9250 far